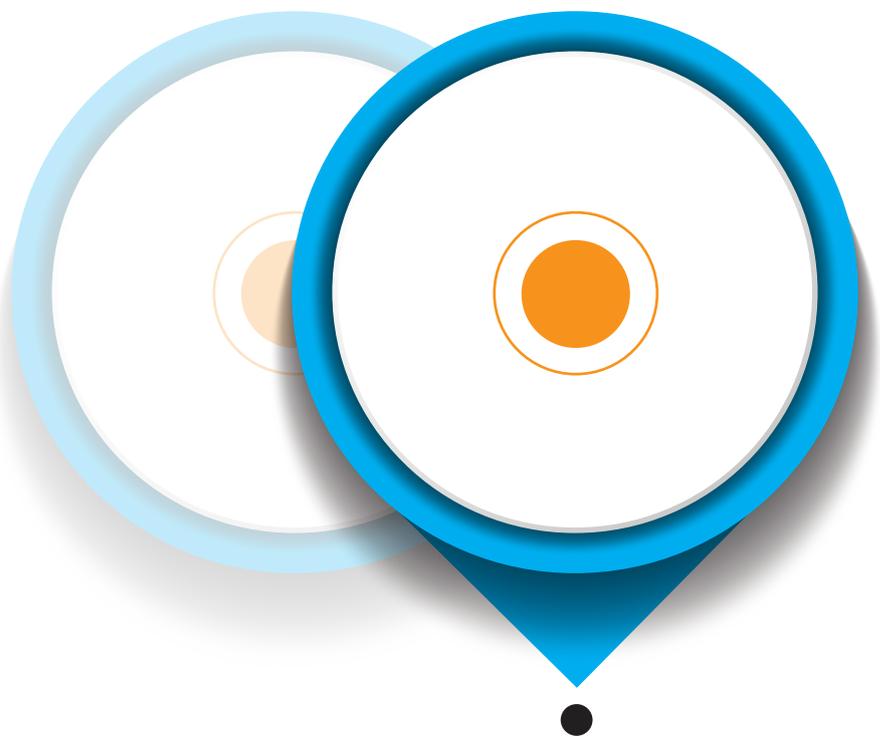


## MISE EN ACTIVITÉ À PARTIR DE LA NOTE DE FRANCE STRATÉGIE

Quinze ans de PNRU<sup>1</sup> : quels effets sur l’habitat  
et le peuplement ? : Note n° 133, février 2024

### LIVRET ENSEIGNANTS - PARTIE 2



Lucas GOUDET

Professeur de SES au Lycée de Dembeni – Académie de Mayotte

Pierre-Yves Cusset, Clément Dherbécourt,  
Gabrielle Jacob,  
département Société et politiques sociales  
et Nina Guyon,  
PSE, ENS-PSL et LIEPP

*La Note d’analyse n° 133, France Stratégie, février 2024*

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2024-na133-pnru.pdf>



## Activité 2 : Comment évaluer l'impact d'une politique publique telle que le PNRU par la méthode de la différence des différences ?

### Document 1 : la méthode de la différence des différences.

La méthode utilisée ici pour mesurer l'impact du PNRU est l'évaluation par différence des différences. Elle consiste à comparer, pour une caractéristique donnée des logements [logements sociaux ou logements privés] ou des habitants [niveau de vie], l'évolution de cette caractéristique dans les quartiers socialement défavorisés ciblés par le PNRU, dits quartiers « traités », avec celle observée dans d'autres quartiers défavorisés, mais non ciblés, dits quartiers « contrôles ». Cette méthode repose sur deux hypothèses. La première suppose que le PNRU est la seule politique publique à impacter directement les quartiers traités et contrôles sur la période considérée. De cette manière, l'impact peut être entièrement attribué au PNRU. La seconde hypothèse est que l'évolution de la caractéristique au sein des quartiers contrôles après 2003 permet de mimer l'évolution qui aurait été observée dans les quartiers traités si le programme n'avait pas été mis en œuvre. Pour se convaincre de la validité de cette hypothèse, l'étude vérifie que les évolutions de la caractéristique dans les quartiers traités et contrôles étaient effectivement parallèles avant la mise en œuvre du PNRU.

Source : Note n°133, février 2024, page 8, France Stratégie

### Q1. À l'aide d'un exemple, rappelez la distinction entre corrélation et causalité.

La causalité se produit lorsqu'une variable en affecte une autre tandis que la corrélation met en évidence une relation positive ou négative entre deux variables, sans qu'obligatoirement une relation de cause à effet ne les lie. Par exemple, il existe un lien de corrélation positive entre le fait d'être admis à l'hôpital et le fait de trouver la mort mais pour autant, cela ne révèle pas de lien de causalité.

### Q2. Distinguez « quartiers traités » et « quartiers contrôles ».

Les « quartiers traités » sont les quartiers socialement défavorisés et ségrégués qui ont été partiellement démolis et reconstruits dans le cadre du PNRU. Les « quartiers contrôles » sont des quartiers similaires aux « quartiers traités » mais qui n'ont pas été ciblés par le PNRU.

### Q3. Si nous constatons que la part de ménages pauvres diminue au sein des quartiers traités suite à la mise en œuvre du PNRU alors qu'elle reste stable au sein des quartiers contrôles sur la même période, que peut-on en déduire ?

La méthode de la différence des différences permet de mettre en évidence un lien de causalité du PNRU sur le peuplement au sein des quartiers traités. Si la part de ménages pauvres diminue au sein des quartiers traités alors qu'elle reste stable au sein des quartiers contrôles, alors on peut en déduire à l'aide de cette méthode que cette baisse est causée par le PNRU.

### Q4. Sous quelles hypothèses ce raisonnement est-il valable ?

Ce raisonnement est valable seulement si deux hypothèses sont vérifiées :

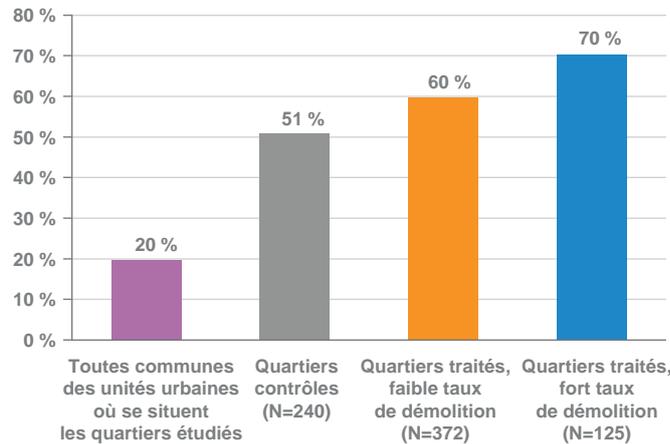
- Le PNRU est la seule politique publique qui influence la part de ménages pauvres au sein de ces quartiers.
- La part de ménages pauvres évoluait de façon similaire au sein des quartiers contrôles et des quartiers traités avant la mise en œuvre du PNRU.



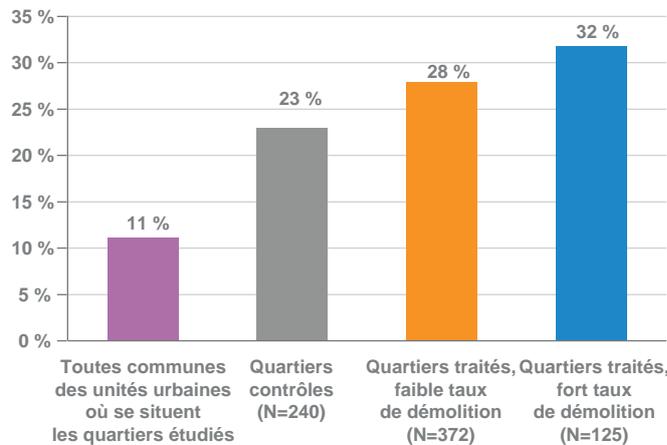
## Activité 3 : Quelles sont les caractéristiques des quartiers visés par le PNRU ?

Document 1 : Caractéristiques des quartiers étudiés en 2003 avant le début du PNRU.

### a. Proportion de logements sociaux



### b. Proportion de personnes appartenant au premier décile de niveau de vie



Lecture : dans les 226 unités urbaines où se situent les 940 quartiers étudiés, on trouvait en 2003 20 % de logements sociaux et 11 % de personnes appartenant au premier décile de niveau de vie (soit les 10 % les plus pauvres au niveau national). Dans le périmètre des 240 quartiers contrôles, ces proportions étaient, en moyenne, respectivement de 51 % et 23 %.

Source : Note n°133, février 2024, page 5, France Stratégie, d'après les bases Filocom 1999 à 2019.

**Q1.** Que signifie l'expression « personnes appartenant au premier décile de niveau de vie » ?

Les personnes appartenant au premier décile de niveau de vie représentent les 10 % des individus les plus pauvres au niveau national.

**Q2.** À l'aide du document 1-a, comparez la part de logement sociaux au sein des quartiers traités avec celle des unités urbaines où se situent ces quartiers en 2003.

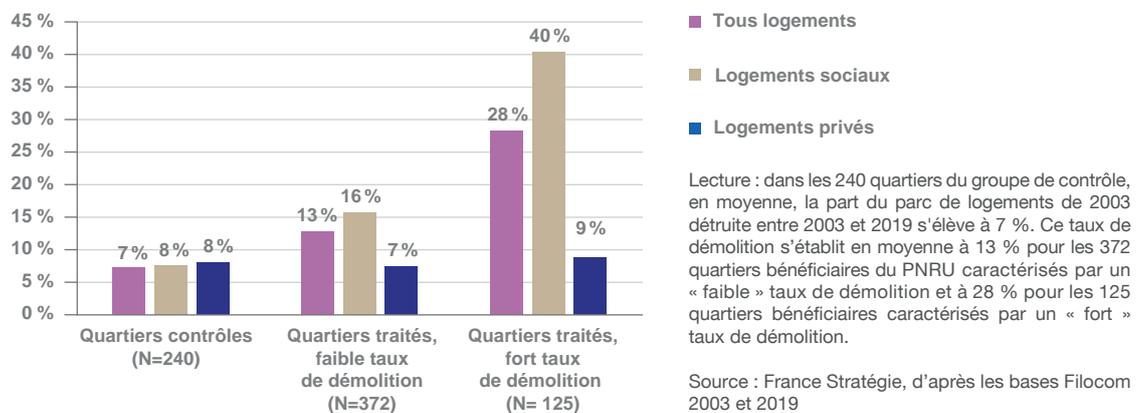
Dans les 226 unités urbaines où se situent les 940 quartiers étudiés, on trouvait 20 % de logement sociaux en 2003. Au sein des quartiers traités dans le cadre du PNRU, cette part était de 60 % dans le périmètre des 372 quartiers faiblement démolis et de 70 % dans le périmètre des 125 quartiers intensément démolis. La part des logements sociaux au sein des quartiers ciblés par le PNRU était donc près de trois fois plus grande que celle constatée au sein des unités urbaines où se situent ces quartiers : le PNRU a visé des quartiers où la part des logements sociaux était la plus importante.



**Q3.** À l'aide du document 1-b, comparez la part de personnes appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers traités avec celle des unités urbaines où se situent ces quartiers en 2003.

Dans les 226 unités urbaines où se situent les 940 quartiers étudiés, on trouvait 11 % de personnes appartenant au premier décile de niveau de vie en 2003. Au sein des quartiers traités dans le cadre du PNRU, cette part était de 28 % dans le périmètre des 372 quartiers faiblement démolis et de 32 % dans le périmètre des 125 quartiers intensément démolis. La part des habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers ciblés par le PNRU était donc près de trois fois plus grande que celle constatée au sein des unités urbaines où se situent ces quartiers : le PNRU a visé des quartiers où la part des habitants pauvres était la plus importante. part des logements sociaux était la plus importante.

**Document 2 : Taux moyen de démolition entre 2003 et 2019 selon les quartiers étudiés, en %.**



**Q4.** À l'aide du graphique ci-dessus, comparez entre 2003 et 2019 le taux de démolition des logements sociaux au sein des quartiers contrôles avec celui au sein des quartiers traités à fort taux de démolition.

Dans le périmètre des 240 quartiers contrôles, en moyenne, la part du parc de logements sociaux détruits entre 2003 et 2019 s'élève à 8 %. Ce taux de démolition s'établit en moyenne à 16 % au sein des 372 quartiers faiblement démolis et à 40 % au sein des 125 quartiers intensément démolis.

**Q5.** À l'aide du graphique ci-dessus, comparez entre 2003 et 2019 le taux de démolition des logements privés au sein des quartiers contrôles avec celui au sein des quartiers traités à fort taux de démolition et à faible taux de démolition.

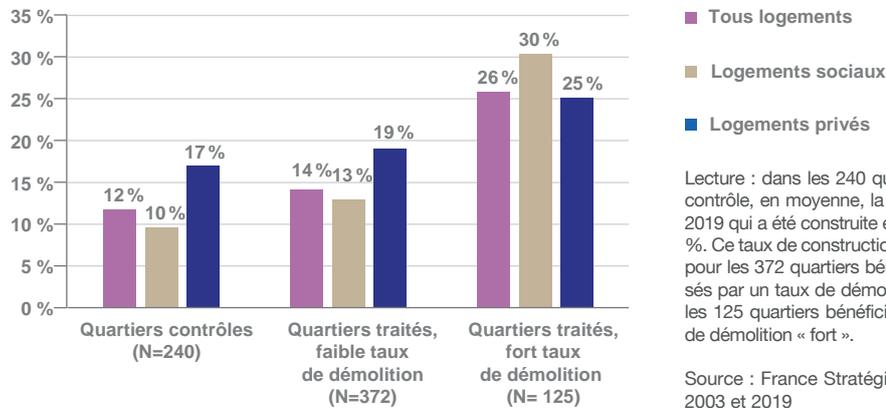
Dans le périmètre des 240 quartiers contrôles, en moyenne, la part du parc de logements privés détruits entre 2003 et 2019 s'élève à 8 %. Ce taux de démolition s'établit en moyenne à 7 % au sein des 372 quartiers faiblement démolis et à 9 % au sein des 125 quartiers intensément démolis.

**Q6.** En termes de démolition, sur quel type de logement le PNRU a-t-il l'impact le plus important ?

Le PNRU a conduit à d'intenses démolitions de logements sociaux au sein des quartiers ciblés : le taux de démolition y est entre deux et quatre fois supérieur à celui constaté au sein des quartiers contrôles non concernés par le PNRU. En revanche, le taux de démolition des logements privés au sein des quartiers contrôles et des quartiers ciblés est similaire. Le PNRU a donc d'abord consisté à détruire massivement des logements sociaux.



**Document 3 : Taux moyen de construction entre 2003 et 2019 selon les quartiers étudiés, en %.**



**Q7. À l'aide du document 3, comparez entre 2003 et 2019 le taux moyen de construction de logements sociaux au sein des quartiers contrôles avec celui des quartiers traités à fort taux de démolition et celui à faible taux de démolition.**

Dans le périmètre des 240 quartiers contrôles, en moyenne, la part du parc de logements sociaux construits dans le total des logement sociaux entre 2003 et 2019 s'élève à 10 %. Ce taux de construction s'établit en moyenne à 13 % au sein des 372 quartiers faiblement démolis et 30 % au sein des 125 quartiers intensément démolis.

**Q8. Que peut-on dire de l'impact du PNRU sur le taux moyen de construction au sein des quartiers ciblés ?**

On constate que si la mise en œuvre du PNRU a conduit à d'intenses démolitions de logements sociaux au sein des quartiers ciblés, ces derniers ont été reconstruits dans des proportions qui n'ont pas été totalement identiques. La part du parc de logements sociaux construits dans le total des logements sociaux entre 2003 et 2019 est ainsi environ 3 fois plus grande au sein des quartiers intensément démolis qu'au sein des quartiers contrôles.

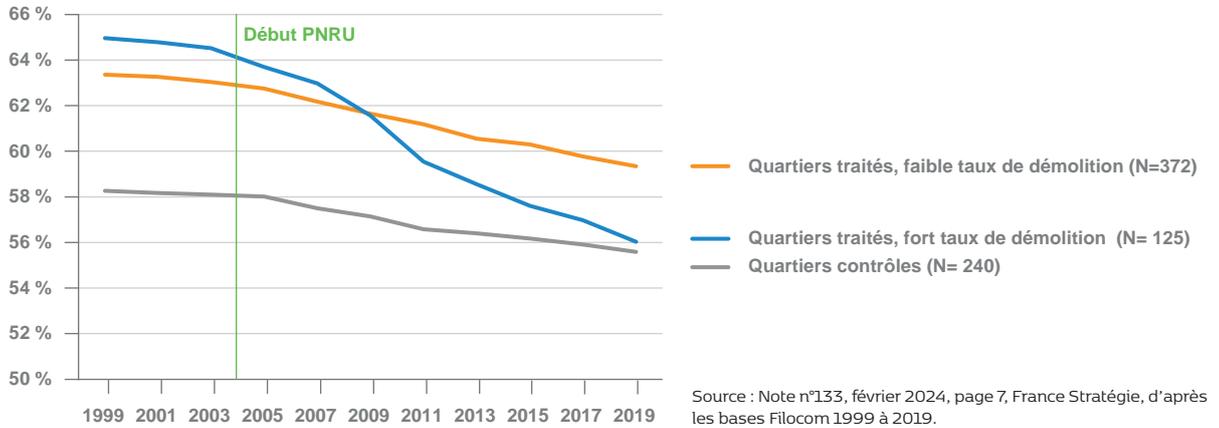
**Synthèse : à l'aide des activités précédentes et de vos connaissances, vous montrerez que le PNRU vise à agir intensément sur des quartiers ségrégués.**

Le PNRU est une politique publique qui vise à agir sur des quartiers ségrégués. Au sein de ces quartiers, la part des logements sociaux et celle des habitants appartenant au premier décile de niveau de vie était bien plus importante que dans le reste de l'unité urbaine où ils se trouvaient avant la mise en œuvre de la politique publique. La part des logements sociaux et celle de ménages pauvres au sein des quartiers ciblés par le PNRU était près de trois fois plus grande que celle constatée au sein des unités urbaines où ils se situent. Par ailleurs, cette politique a conduit à mettre en œuvre d'intenses activités de démolitions/reconstructions qui ont ciblé en priorité les logements sociaux. Ainsi, d'après la note, le taux de démolition des logements sociaux au sein des quartiers intensément démolis est 4 fois supérieur à celui constaté au sein des quartiers contrôles. Le taux de construction y est quant à lui 3 fois supérieur. Les logements détruits ont donc été en grande partie reconstruits. Ces activités d'intenses constructions/démolitions visaient donc des quartiers ségrégués où se concentraient logements sociaux et pauvreté.



## Activité 4 : Quel est l'impact du PNRU sur l'offre de logement ?

### Document 1 : Proportion moyenne de logements sociaux selon le type de quartier, en %.



#### Q1. À l'aide du document 1, caractérisez l'évolution de la proportion moyenne de logements sociaux au sein des trois types de quartiers entre 1999 et 2004.

La proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers contrôles est relativement stable entre 1999 et 2004. Au sein des quartiers ciblés à fort taux de démolition et à faible taux de démolition, cette proportion est relativement stable également, on constate une très légère diminution, respectivement de l'ordre de 1 et 0,5 points de pourcentage. La proportion moyenne de logements sociaux évoluait donc de façon similaire au sein de ces trois groupes avant le PNRU.

#### Q2. À l'aide du document 1, caractérisez l'évolution de la proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers contrôles entre 2003 et 2019.

La proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers contrôles diminue d'environ 2,5 points de pourcentage entre 2003 et 2019.

#### Q3. À l'aide du document 1, caractérisez l'évolution de la proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers intensément démolis en 2003 et en 2019.

La proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers intensément démolis dans le cadre du PNRU diminue d'environ 8,5 points de pourcentage entre 2003 et 2019.

#### Q4. Peut-on dire que le PNRU a eu un impact sur l'offre de logement au sein des quartiers à fort taux de démolition ? Justifiez votre réponse à l'aide de la méthode de différence des différences.

En mobilisant la méthode de la différence des différences, il est possible de caractériser l'impact du PNRU sur la part de logement sociaux au sein des quartiers ciblés par le programme. Avant le PNRU, l'évolution de la part de logements sociaux au sein des quartiers contrôles était similaire à celle constatée au sein des quartiers ciblés. En faisant l'hypothèse qu'en l'absence de PNRU cette part aurait dû évoluer de la même façon au sein des quartiers ciblés et contrôles, et en considérant que le PNRU est la seule politique publique mise en œuvre sur la période susceptible de la faire varier, il devient possible de caractériser l'impact causal du PNRU. Ainsi, alors que la part de logements sociaux au sein des quartiers contrôles diminuent de 2,5 points de pourcentage entre 2003 et 2019, cette diminution est de 8,5 points au sein des quartiers intensément démolis. Le PNRU a donc causé une diminution d'environ 6 points de pourcentage de la part de logements sociaux au sein des quartiers ciblés intensément démolis entre 2003 et 2019.



**Q5. L'impact mis en évidence dans la réponse précédente est-il similaire au sein des quartiers faiblement démolis ? Justifiez votre réponse.**

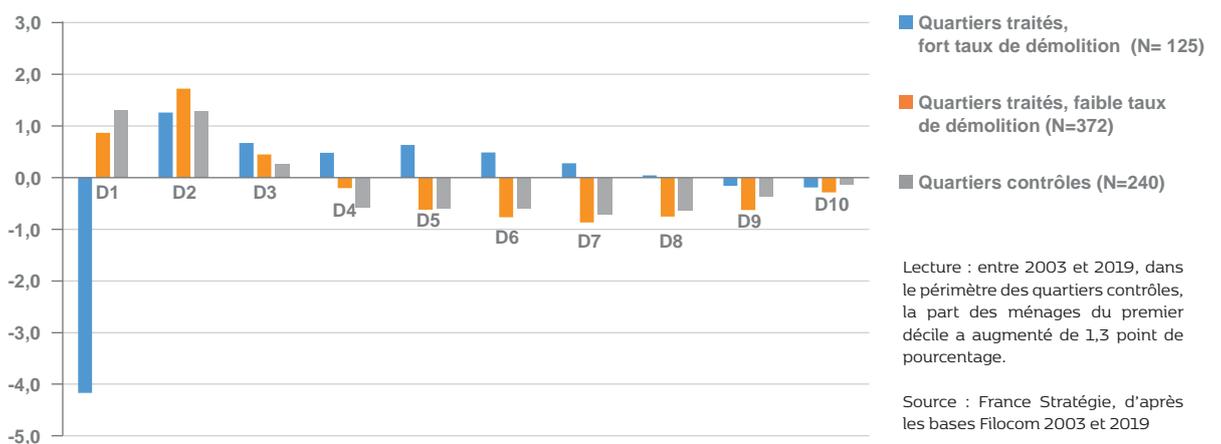
L'impact du PNRU est bien moins important, voire nul, au sein des quartiers ciblés faiblement démolis. La proportion moyenne de logements sociaux au sein des quartiers faiblement démolis dans le cadre du PNRU diminue d'environ 3,5 points de pourcentage entre 2003 et 2019. D'après la méthode de la différence des différences, le PNRU aurait donc permis de faire baisser la part des logements sociaux d'environ 1 point de pourcentage seulement au sein de ces quartiers. Le PNRU a donc un impact différent sur l'offre de logement au sein des quartiers traités intensément démolis et au sein des quartiers traités faiblement démolis.

**Synthèse : à l'aide du document, vous présenterez l'impact du PNRU sur l'offre de logements au sein des quartiers ciblés.**

Le PNRU est une politique publique qui vise à agir sur des quartiers ségrégués où se concentrent une part très importante de logements sociaux et de ménages pauvres en y menant des activités de démolitions/reconstructions. La mise en œuvre de ce programme a eu un fort impact sur la part de logements sociaux au sein des quartiers intensément démolis : alors qu'elle diminue de 2,5 points de pourcentage au sein des quartiers contrôles entre 2003 et 2019, elle diminue de 8,5 points au sein des quartiers intensément démolis sur la même période ; soit d'après la méthode de la différence des différences un impact du PNRU de l'ordre de 6 points de pourcentage. Au sein des quartiers faiblement démolis en revanche, le PNRU n'a pas eu d'impact significatif en faisant diminuer la part des logements sociaux d'environ 1 point de pourcentage seulement. Ainsi, on constate que plus l'intervention publique est forte, plus l'offre de logements se modifie.

**Activité 5 : Quel est l'impact du PNRU sur le peuplement ?**

**Document 1 : Évolution de la part des différents déciles de niveau de vie dans la population entre 2003 et 2019 (points de pourcentage)**



**Q1. À l'aide du document 1, comparez l'évolution entre 2003 et 2019 de la part des habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers intensément démolis et au sein des autres groupes de quartiers.**

Entre 2003 et 2019, la part des habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers à fort taux de démolition diminue d'environ 4 points de pourcentage. Au sein des quartiers à faible taux de démolition et des quartiers contrôles cette part augmente d'environ 1 point sur la même période.



**Q2. À l'aide de la méthode de la différence des différences, caractérisez l'impact du PNRU entre 2003 et 2019 sur la part de ménages pauvres au sein des quartiers intensément démolis.**

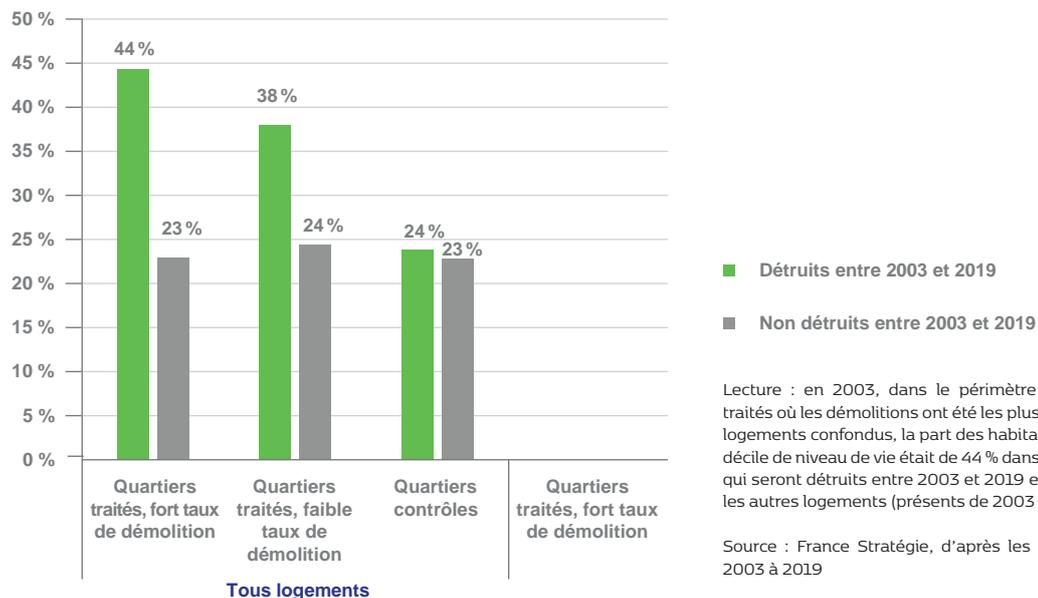
La part des habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers à fort taux de démolition diminue d'environ 4 points de pourcentage entre 2003 et 2019. Au sein des quartiers contrôles, la situation est différente, avec hausse de 1 point sur la même période. En l'absence de PNRU, cette variable aurait dû évoluer de la même façon dans ces deux groupes. Le PNRU a donc eu un impact à la baisse de 5 points environ (-4 - (+1)) sur la part des ménages pauvres au sein des quartiers intensément démolis entre 2003 et 2019.

**Q3. L'effet est-il le même au sein des quartiers faiblement démolis ?**

Au sein des quartiers faiblement démolis le PNRU n'a pas eu d'effet significatif car la part de ménages pauvres a évolué de façon similaire au sein de ces quartiers et au sein des quartiers contrôles.

**Transition :** Le PNRU ne permet pas de faire baisser la part de ménages pauvres au sein des quartiers faiblement démolis. Au sein des quartiers à fort taux de démolition en revanche, cette part diminue entre 2003 et 2019. Comment expliquer cette diminution ?

**Document 2 : Part des habitants du premier décile de niveau de vie en 2003 selon la catégorie de quartiers : logements détruits ou non détruits entre 2003 et 2019, en %.**

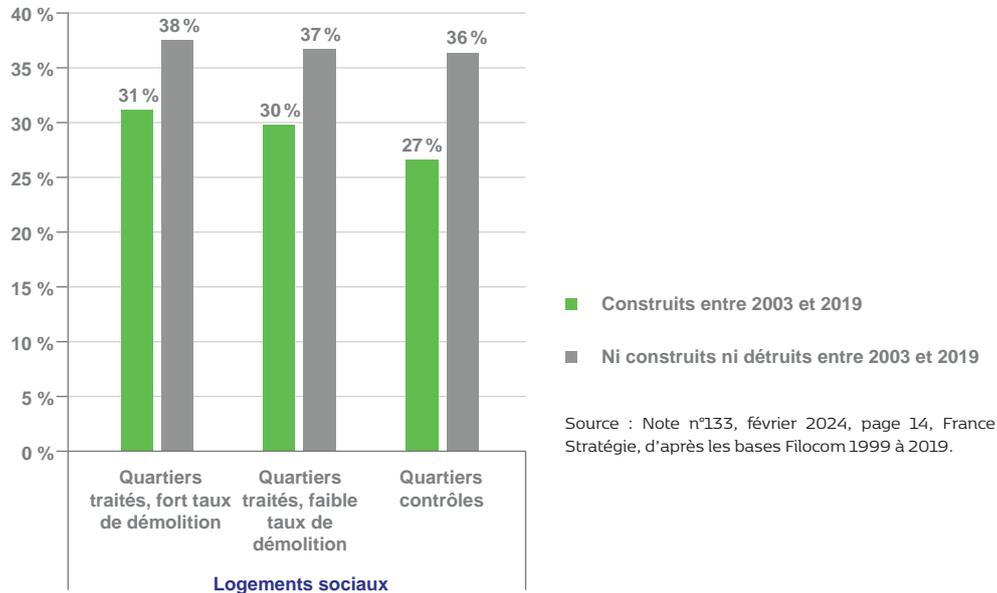


**Q4. Les logements détruits au sein des quartiers à fort taux de démolition accueilleraient-ils en 2003 davantage ou moins de ménages pauvres que les logements qui sont restés debout au sein de ces mêmes quartiers ? Répondez à l'aide du document 2.**

En 2003, la proportion d'habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des logements qui seront détruits au cours du PNRU était de 44 % dans les quartiers ciblés fortement démolis. Au sein des logements n'ont pas été détruits, toujours dans les quartiers à fort taux de démolition, la part de ménages pauvres était près de deux fois plus faible. Les destructions ont donc ciblé les logements qui concentraient le plus de ménages pauvres. Ce phénomène a fortement contribué à la baisse de la part de ménages pauvres au sein des quartiers ciblés intensément démolis constatée dans le document 1.



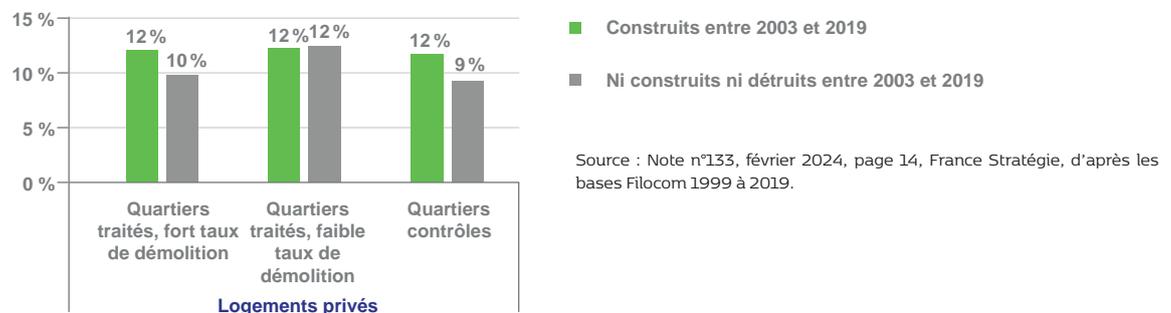
**Document 3 : Part des habitants du premier décile de niveau de vie en 2019 selon la catégorie de quartiers au sein du parc social : logements construits ou stables entre 2003 et 2019, en %.**



**Q5. Les nouveaux logements sociaux construits au sein des quartiers traités à fort taux de démolition attirent-ils davantage ou moins de ménages pauvres que les logements qui sont restés debout au sein de ces mêmes quartiers? Justifiez votre réponse à l'aide du document 3.**

Les nouveaux logements sociaux construits ont attiré moins de ménages pauvres que les anciens logements sociaux en 2019. En effet, au sein des logements sociaux construits dans les quartiers traités à fort taux de démolition, la part de ménages pauvres n'était que de 31 % contre 38 % au sein des logements anciens, soit 7 points de moins. Le fait que le PNRU ait attiré de nouveaux ménages plus aisés au sein du parc social explique donc en partie la plus faible proportion habitants appartenant au premier décile au sein des quartiers intensément démolis.

**Document 4 : Part des habitants du premier décile de niveau de vie en 2019 selon la catégorie de quartiers au sein du parc privé : logements construits ou stables entre 2003 et 2019.**

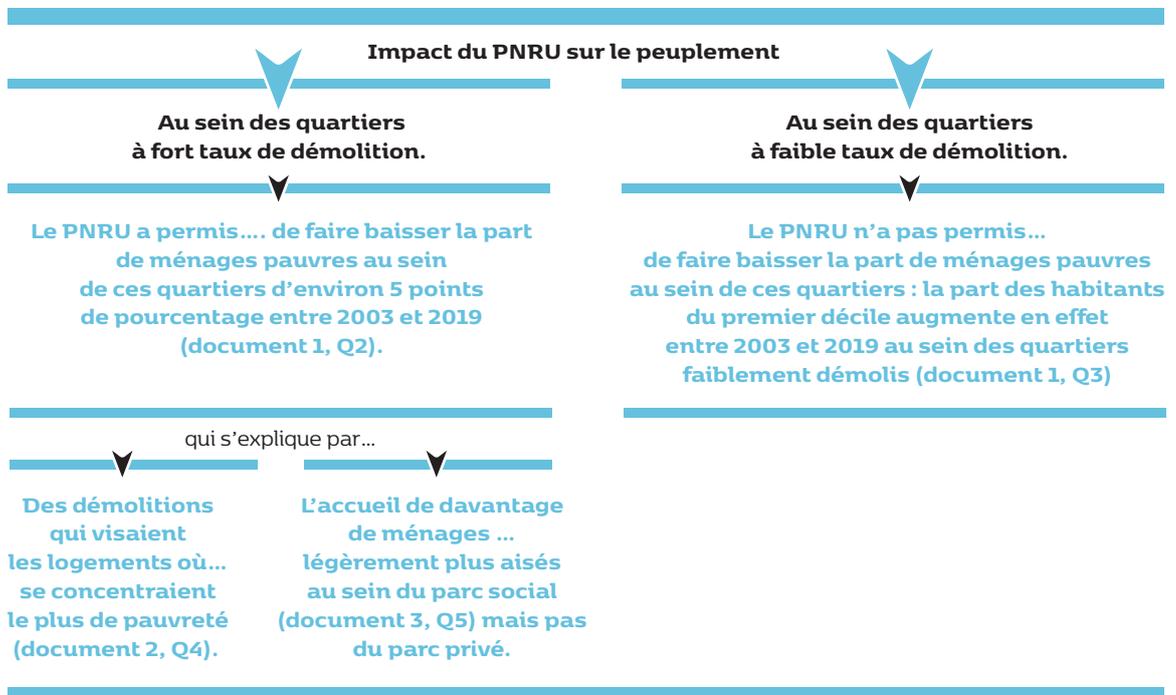


**Q6. Au sein des logements privés des quartiers intensément démolis, les nouveaux logements construits attirent-ils davantage ou moins de ménages pauvres que les logements qui ont été conservés? Justifiez votre réponse à l'aide du document 4.**

En 2019, au sein des quartiers intensément démolis, la part des ménages pauvres est supérieure de 2 points pour les nouveaux logements privés à celle constatée dans les anciens logements privés. Les nouveaux logements privés construits dans le cadre du PNRU au sein de ces quartiers n'ont donc pas permis d'attirer des ménages plus aisés.



## Synthèse : Complétez le schéma suivant qui présente l'impact du PNRU sur le peuplement au sein des quartiers traités.



### Activité 6 : En route vers le Grand oral.

**Q1. En binôme, listez à l'aide de la note n° 133 de France stratégie et des activités 1 à 5 les arguments permettant de traiter le sujet suivant :**

L'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale est-elle efficace ? : le cas du PNRU.

Le PNRU présente une certaine efficacité...	...qui peut cependant être relativisée...
<ul style="list-style-type: none"><li>• Il permet de faire baisser de 6 points de pourcentage la part de logements sociaux au sein des quartiers à fort taux de démolitions (activité 4, document 1, Q4).</li><li>• Il permet de faire baisser de 5 points de pourcentage la part de ménages pauvres au sein des quartiers à fort taux de démolitions (activité 5, document 1, Q2).</li><li>• Les nouveaux logements construits dans le parc social des quartiers à fort taux de démolition accueillent de nouveaux ménages un peu plus aisés, ce que l'on ne constate pas là où les logements sont restés en l'état au sein de ces quartiers (activité 5, document 3, Q5).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les impacts positifs présentés dans le I) ne concernent en fait que les quartiers à fort taux de démolition. Or ces quartiers sont en moyenne nettement moins peuplés que ne le sont les autres quartiers ciblés par le PNRU et ils ne représentent que 6,5 % de la population de l'ensemble des quartiers rénovés (conclusion de la note, P.16).</li><li>• Le PNRU a un faible impact sur la part de logements sociaux au sein des quartiers faiblement démolis (activité 4, document 1, Q5).</li><li>• Le PNRU ne permet pas d'enrayer significativement la paupérisation au sein des quartiers à faible taux de démolition (activité 5, document 1, Q3).</li><li>• La baisse de la part de ménages pauvres au sein des quartiers intensément démolis s'explique d'abord par les démolitions de logements qui accueillait le plus de ménages pauvres (activité 5, document 2, Q4). On ignore où ces ménages sont relogés, et notamment s'ils le sont dans d'autres quartiers ségrégués.</li><li>• Les nouveaux logements construits au sein des quartiers à fort taux de démolition accueillent des ménages plus aisés, mais seulement légèrement plus aisés (activité 5, document 1).</li></ul>



- Les trois points précédents nous permettent d'affirmer que la mixité sociale progresse au sein des quartiers à fort taux de démolition. Or la mixité sociale au sein d'un quartier favoriserait l'égalité des chances entre les individus (activité 1, document 2, Q4).
  - La part des ménages pauvres diminue au sein des quartiers intensément démolis, mais uniquement au sein du parc social. Dans le parc privé au contraire, on constate un appauvrissement des habitants (activité 5, document 4, Q6).
- D'autres dimensions permettant d'appréhender si une plus grande égalité existe au sein de ces quartiers (sécurité, accès à l'emploi, réussite scolaire) doivent encore être étudiées. (Conclusion de la note, P.16).

À l'issue du travail en binômes et en amont de la Q2, une mutualisation des arguments guidée par l'enseignant est réalisée en classe.

**Q2. Chaque binôme doit réaliser et transmettre à l'enseignant une présentation orale de 5 minutes filmées par smartphone ou enregistrée dans un podcast, du type Grand oral du baccalauréat, permettant de répondre au sujet ci-dessus.**

Épreuve orale terminale dite « Grand oral » :

<https://www.eduscol.education.fr/document/52926/download>

Certaines de ces présentations seront sélectionnées par l'enseignant puis diffusées en classe ou/et déposées sur le site du lycée. Les élèves regardent/écoutent la présentation et l'évaluent à l'aide d'une grille du Grand oral :

<https://www.eduscol.education.fr/document/52926/download>

Le/les élèves dont la présentation est diffusée présentent leur (auto) analyse au reste de la classe. Un échange entre élèves permet d'identifier des axes d'amélioration.

## II.1. UNE APPROCHE DU GRAND ORAL

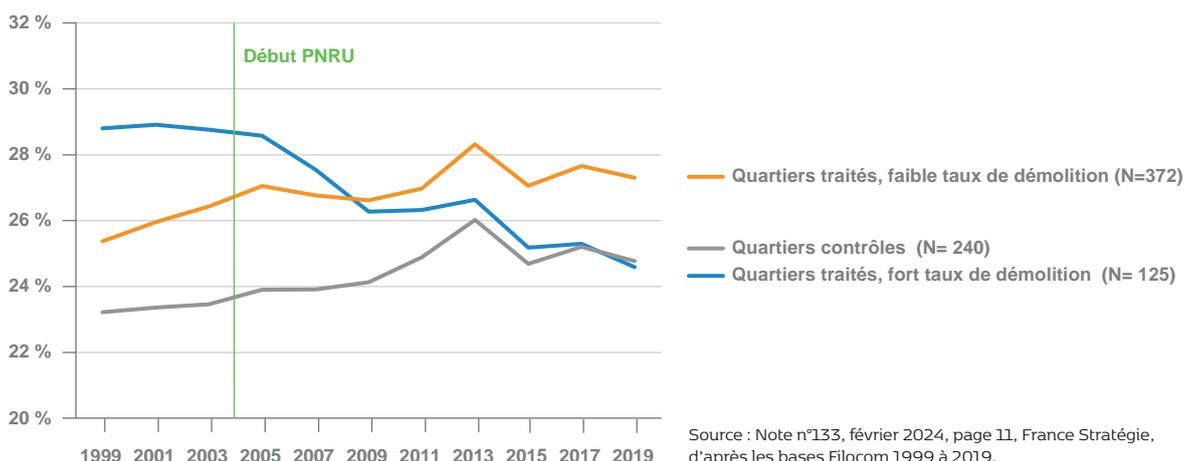
La note n° 133 de France Stratégie peut constituer une ressource pour les élèves dans le cadre de la préparation d'une question à proposer pour le Grand Oral du baccalauréat :

**Sujets possibles utilisant la note de France Stratégie :**

- Quelles politiques publiques pour favoriser la mixité sociale dans le paysage urbain ?
- Quelle démarche mettre en œuvre pour évaluer l'efficacité d'une politique publique ?
- La mixité sociale permet-elle de favoriser l'égalité des chances ?

## II.2. UNE EC2 ORIGINALE À PARTIR DE LA NOTE

**Document : Proportion d'habitants appartenant au premier décile de niveau de vie, en %.**



Source : Note n°133, février 2024, page 11, France Stratégie, d'après les bases Filocom 1999 à 2019.



**Q1. Caractérissez l'impact du PNRU sur l'évolution de la part des ménages du premier décile au sein des quartiers ciblés à fort taux de démolition entre 2003 et 2019. (2 points)**

La proportion d'habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers intensément démolis dans le cadre du PNRU diminue d'environ 4 points de pourcentage entre 2003 et 2019. Dans le même temps, la proportion d'habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers contrôles augmente d'environ 1 point de pourcentage. D'après la méthode de différence de différences, le PNRU a permis de faire baisser la proportion d'habitants appartenant au premier décile de niveau de vie au sein des quartiers à fort taux de démolitions d'environ 5 points de pourcentage.

**Q2. À l'aide du document et de vos connaissances, montrez que l'intervention de la puissance publique en faveur de la réduction des inégalités fait l'objet de débats en termes d'efficacité. (4 points).**

De nombreux travaux scientifiques suggèrent que l'égalité est favorable à la cohésion sociale. Ainsi, les pouvoirs publics sont amenés à agir en faveur de la justice sociale par le biais de la fiscalité, de la protection sociale, de la production de biens collectifs ou de la mise en œuvre de politiques de lutte contre les discriminations afin de promouvoir l'égalité sous ses différentes formes. Ces interventions restent sujets à caution quant à leur efficacité sur la réduction des inégalités. De nombreux sociologues s'interrogent par exemple sur la capacité de l'école à assurer l'égalité des chances de réussite scolaire des élèves. Si la massification scolaire a effectivement permis d'augmenter le niveau de qualification de la population, on constate que l'inégalité de réussite scolaire en fonction du milieu social persiste : les enfants de cadres ont toujours beaucoup plus de chance d'obtenir un bac+5 que les enfants d'ouvriers. Par ailleurs, si les mécanismes de protection sociale mis en œuvre par la puissance publique depuis le milieu du XXe siècle ont contribué significativement à augmenter l'espérance de vie moyenne des individus, de profondes inégalités demeurent dans ce domaine. Aujourd'hui, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre en moyenne 6 ans de plus qu'un homme ouvrier du même âge, soit un écart quasiment identique à ce qu'il était dans les années 1970. Enfin, de nombreux sociologues montrent que la ségrégation peut conduire à un affaiblissement du lien social et alimente une inégalité des chances entre individus. La puissance publique entend agir contre ce phénomène. Le PNRU est un exemple d'une démarche visant à accroître la mixité sociale dans les quartiers de France les plus ségrégués. L'évaluation dont il a fait l'objet (cf. note n°133 de France Stratégie) montre que l'efficacité du PNRU en fonction du degré d'intensité des démolitions est variable. Ainsi, alors que le PNRU a permis une diminution de la part de ménages pauvres de 5 points entre 2003 et 2019 au sein des quartiers à fort taux de démolition, il n'a pas eu d'impact significatif sur le peuplement au sein des quartiers faiblement démolis. Il n'a donc pas permis de favoriser la mixité sociale au sein de ces quartiers autant que souhaité. L'intervention des pouvoirs publics en faveur de la réduction des inégalités fait l'objet de débats constants dans les champs scientifique et académique, et sont de nature à éclairer l'arbitrage et l'intervention des décideurs politiques.

### **II.3. ACTIVITÉ À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS POST-BAC**

**Consigne :** À partir de la Note de France Stratégie n° 133 de février 2024 : *Quinze ans de PNRU : quels effets sur l'habitat et le peuplement ?* réalisez une carte mentale permettant d'appréhender les principaux éléments de la note.



**PNRU : Politique publique mise en œuvre entre 2003 et 2019 en France ayant pour objectif de favoriser la mixité sociale au sein de quartiers ou l'on constate :**

**Une part très élevée de logements sociaux (Graphique 1, P5).**

**Une part très élevée de ménages pauvres. (Graphique 1, P5).**

**Afin d'agir contre la ségrégation, on procède à**

**Réalisation d'activités de démolitions/constructions plus ou moins intenses en fonction du groupe de quartiers considéré. (Graphique 2/3, P6.)**

**Quartiers traités à fort taux de démolitions.**

**Quartiers traités à faible taux de démolitions.**

#### Objectif de la note :

Mesurer l'impact du PNRU sur ces deux variables au sein de ces deux groupes de quartiers.

Méthode mise en œuvre : Différence des différences, on compare l'évolution de la variable au sein des quartiers traités avec son évolution au sein d'un groupe de quartiers contrôles (similaires aux quartiers traités mais où le PNRU ne se réalise pas).

#### Impact du PNRU

##### Sur la part de logements sociaux :

Le PNRU permet de faire baisser de **6 points** la part de logements sociaux au sein des quartiers à **fort taux de démolition**. (Tableau 1, P9).

Le PNRU permet de faire baisser de **1 point seulement** la part de logements sociaux au sein des quartiers à **faible taux de démolition**. (Tableau 1, P9).

##### Sur la part de ménages pauvres :

Le PNRU permet de faire baisser de **5 points** la part des ménages pauvres au sein des quartiers à **fort taux de démolition**. (Tableau 2, P12).

Le PNRU **ne permet pas** de faire baisser la part de ménages pauvres au sein des quartiers à **faible taux de démolitions**. (Tableau 2, P12).

#### Baisse qui s'explique par

Principalement par le fait que les démolitions visaient en priorité les logements qui concentraient le plus de ménages pauvres (Graphique 9, P15)

Dans une moindre mesure par l'accueil de ménages légèrement plus aisés au sein des nouveaux logements du parc social uniquement (Graphique 10, P14)

#### Bilan :

- Impact important sur le taux de logement social et la part de ménages pauvres au sein des quartiers intensément démolis,
- Impact faible voire nul au sein des quartiers à faible taux de démolitions.

#### Ouverture :

- Quel impact environnemental du PNRU ?
- Quel impact sur les conditions de vie, de sécurité, d'accès à l'emploi et de réussite éducative ?



## II.4. LEXIQUE SUR LES TERMES FONDAMENTAUX DE LA NOTE

- **Mixité sociale** : Coexistence de groupes sociaux aux caractéristiques différentes (catégorie socioprofessionnel, culture, origine, niveau de vie, tranche d'âge, etc...) dans un même espace.
- **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)** : territoires caractérisés par les pouvoirs publics en fonction des difficultés qu'ils rencontrent, en vue d'être la cible prioritaire de la politique dédiée de la ville.
- **Logement social** : Logement construit avec l'aide de l'État, soumis à des règles de construction, de gestion, et d'attribution précises. Son loyer est réglementé et ne peut dépasser un certain montant. Son accès est également conditionné par des ressources maximales et des critères sociaux.
- **Parc social** : Ensemble des logements appartenant à des organismes HLM et des logements conventionnés des sociétés immobilières non soumis à la loi de 1948.
- **Parc privé** : Ensemble des logements régis par un contrat de location entre un propriétaire et le bailleur qu'il choisit librement.
- **Quartiers traités** : Quartiers où le PNRU s'est appliqué.
- **Quartiers contrôlés** : Quartiers semblables aux quartiers traités mais où le PNRU ne s'est pas appliqué.
- **Méthode de la différence des différences** : Méthode permettant d'évaluer l'impact d'une politique publique en comparant l'évolution d'une variable au sein du groupe qui en a bénéficié (groupe traité) avec son évolution au sein d'un groupe qui n'en a pas bénéficié (groupe contrôle). Cette méthode repose sur l'hypothèse qu'en l'absence de politique publique, cette variable aurait évolué de façon similaire dans ces deux groupes.
- **Taux de vacance** : Part des logements vides dans l'ensemble des logements.
- **Paupérisation** : Appauvrissement continu d'un individu ou d'un groupe d'individus, ou d'un groupe social (cf. une classe sociale) aboutissant çà la précarité des conditions de vie.

## II.5. DES PROLONGEMENTS POSSIBLES

Lien avec une autre ou plusieurs autres notes de France Stratégie

- **Rapport, Juin 2022** : Quelles évaluations des politiques publiques pour quelles utilisations ?  
[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-bilan\\_des\\_epp-juin\\_2.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-bilan_des_epp-juin_2.pdf)
- **Point de vue, février 2021** : La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ? <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-point-de-vue-segregation-residentielle-fevrier.pdf>
- **Note n°92, Juin 2020** : Quelles évolutions de la ségrégation résidentielle en France ?  
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na92-segregation-juillet.pdf>
- **Note n°91, Juin 2020** : Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?  
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na91-niveau-territoire-juin.pdf>
- **Note n°36, Novembre 2015** : La géographie de l'ascension sociale.  
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-36-geographie-ascension-sociale-ok.pdf>

## II.6. ORIENTATION ET MÉTIERS DANS LA PERSPECTIVE DE PARCOURSUP

Les secteurs de l'aménagement du territoire et de l'évaluation des politiques publiques offrent des débouchés diversifiés accessibles à différents niveaux d'études et qu'il est possible d'exercer sous différents statuts, en voici trois exemples :

### Assistant en bureau d'étude

#### Mission Principale :

L'assistant en architecture est chargé de seconder et d'assister l'architecte, l'urbaniste ou encore l'ingénieur du bâtiment dans la conception et le suivi opérationnel des projets de construction. Il réalise principalement des études techniques et administratives et assure le suivi des travaux non complexes sans toutefois se substituer à l'architecte, celui-ci ayant toujours la maîtrise globale du projet.



**Débutant :** 1 800 brut/mois

**Niveau minimum d'accès :** Bac + 2

**Statut :** salarié

**Parcours d'études possibles :**

- BTS Bâtiment
- Licence pro mention métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Licence pro mention métiers du BTP : bâtiment et construction

Source : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/assistant-assistante-en-architecture#metier>

• **Urbaniste**

**Mission Principale :** Spécialiste de la ville, l'urbaniste aménage de nouveaux quartiers et réhabilite ceux qui n'offrent pas de bonnes conditions de vie à leurs habitants. Au service des élus, son action s'inscrit toujours dans les politiques publiques de la ville.

**Débutant :** 3 000 brut/mois

**Niveau minimum d'accès :** Bac + 5

**Statuts :** Statut fonctionnaire, Indépendant, Statut salarié

**Parcours d'études possibles :**

- Diplôme d'ingénieur spécialité génie urbain.
- Master mention droit de l'environnement et de l'urbanisme.
- Master mention urbanisme et aménagement.
- Master d'école d'architecture et de Sciences politiques

Source : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/urbaniste>

• **Chargé d'évaluation des politiques publiques**

**Mission Principale :** Il contribue à l'amélioration de l'action publique en analysant les résultats et impacts des politiques menées. Il propose et construit des instruments de suivi et d'analyse des interventions afin de rendre compte des programmes d'actions réalisés et d'éclairer les choix dans une perspective d'amélioration de l'action publique.

**Débutant :** 3 000 brut/mois

**Niveau minimum d'accès :** Bac + 5

**Statuts :** Statut fonctionnaire, Statut salarié

**Parcours d'études possibles :**

- Formation initiale dans les domaines des sciences politiques, économiques, sociales.
- Concours d'accès de la filière administrative, catégorie A.

Source : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/urbaniste>

● **II.7. CONCLUSION :  
L'ESSENTIEL À RETENIR – UN POINT D'ÉTONNEMENT**

Cette MEA permet d'illustrer la démarche scientifique mise en œuvre par l'économiste et le sociologue. L'identification d'une problématique, la construction de modèle et de concepts rigoureux, la formulation d'hypothèses, la réalisation d'enquête et la mise en œuvre de méthodes statistiques d'analyses. Elle permet également aux élèves de s'initier à l'évaluation des politiques publiques. Par ailleurs, en illustrant l'utilité des études et travaux scientifiques pour nourrir le débat public et la réflexion des décideurs politiques, l'évaluation des politiques publiques apporte des éléments de réponse à la question fondamentale que l'on pose encore aux scientifiques du monde social : à quoi les économistes et les sociologues servent-ils ? Les économistes et les sociologues servent à décrire, comprendre et expliquer les faits économiques et sociaux ainsi que les mécanismes qui en sont à l'origine. Enfin, cette MEA illustre la fécondité d'une approche croisant différents regards : pour comprendre le monde social dans sa complexité, il est utile de le regarder avec différentes paires de lunettes !



### À PROPOS

#### DU PROGRAMME ENSEIGNANTS-ENTREPRISES DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE

##### **Institut de l'entreprise**

29, rue de Lisbonne, 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 05 49 - Fax. : 01 47 23 79 01

[beatrice.couairon@idep.net](mailto:beatrice.couairon@idep.net)

- Cette ressource a été réalisée dans le cadre du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Retrouvez cette mise en activité sur [www.melchior.fr](http://www.melchior.fr) ainsi que des cours de SES, des faits d'actualité, des notes de lecture...
- Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'Institut de l'entreprise a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et un pôle de formation.



### À PROPOS

#### DE FRANCE STRATÉGIE

- Institution autonome, placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique et éclaire le débat.
- Elle réalise et diffuse à un public large et aux décideurs publics des études originales sur les grandes évolutions économiques et sociales, et les enjeux de soutenabilité.
- Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement.
- Suivez toute l'actualité de France Stratégie : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) et sur les réseaux sociaux.

Les publications de France Stratégie sont des ressources que l'on peut proposer aux élèves et mobiliser dans le cadre du traitement des programmes de sciences économiques et sociales. Elles traitent de sujets qui mettent en évidence des enjeux économiques et sociétaux qui entrent en résonance avec ce qui est enseigné.

Les activités proposées ci-dessous à partir de la note d'analyse « Quinze ans de PNRU : quels effets sur l'habitat et le peuplement ? » ont pour objectif d'étendre ou d'approfondir certaines connaissances et de travailler des savoir-faire. À partir de la lecture et de l'analyse de documents d'experts, il s'agit de travailler de courts exercices qui éveilleront la curiosité des élèves sur des points d'actualité et inviteront à s'interroger sur les résultats des politiques publiques. Les activités ci-dessous n'ont pas l'ambition d'utiliser chaque élément de la note d'analyse de France Stratégie ; elles constituent un guide pour s'appropriier les principaux enjeux qu'elle met en exergue.

Cette proposition de mise en activité a été pensée de manière modulaire, dans un souci à la fois de liberté et de différenciation pédagogiques.